



2022-03-85

## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue par visioconférence (ZOOM), mardi le 15 mars 2022 à 19 h 00 heures sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, Maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc

Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et secrétaire-trésorière .

### **1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire a été donné le 14 mars 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance extraordinaire soit ouverte.

ADOPTÉE

2022-03-86

## **02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent

pas ajouter de sujets à l'ordre du jour. (Voir signatures sur document joint).

Conseillers	Signatures	Conseillers	Signatures
#1 Nancy	Mathieu	#2 Jocelyn	Béliveau
#3 Jessica	Bolduc	#4 Joey	Veilleux
#5 Marie-Josée	Nadeau	#6 Laurier	Poulin

ADOPTÉE

2022-03-87

### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**04 - SUJETS À DISCUTER**

**04.01** - Résolution octroi de contrat à Tessier Récréo-Parc pour la fourniture et l'installation des jeux d'eau

**04.02** - Résolution dépôt demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 pour le projet « Aménagement jeux d'eau »

**05 - VARIA**

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### **04 - SUJETS À DISCUTER**

2022-03-88

#### **04.01 - Résolution octroi de contrat à Tessier Récréo-Parc pour la fourniture et l'installation des jeux d'eau**

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ajout de jeux d'eau sur le terrain de l'OTJ a été accepté dans le programme de soutien aux infrastructures et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Tessier Récréo-Parc a déposé un prix à l'automne 2021 et que ce dernier maintient son prix;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit donner le mandat à Tessier Récréo-Parc le plus rapidement possible afin que les jeux d'eau puissent être installés avant la fin du mois de juin 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat de fourniture et d'installation des jeux d'eau à Tessier Récréo-Parc au coût de 91 712.32 \$ avant les taxes.

QUE l'octroi de contrat à Tessier Récréo-Parc est conditionnel à la signature de la convention d'aide financière avec le Ministère de l'éducation.

ADOPTÉE

2022-03-89

**04.02 - Résolution dépôt demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 pour le projet « Aménagement jeux d'eau »**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin accepte de présenter le projet « Aménagement jeux d'eau » au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Laurier Poulin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin réserve un montant de 8 500 \$ de son enveloppe budgétaire 2021-2022 de la Politique de soutien aux projets structurants 2021-2022 pour effectuer les travaux nécessaires à la réalisation du projet;

QUE la Municipalité financera la part du milieu représentant 20 % du coût total du projet;

QUE Mme Isabelle Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit la personne autorisée pour la signature des documents en lien avec la demande.

ADOPTÉE

**05 - VARIA**

Aucun varia

**06 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

2022-03-90

**07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 37.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus  
une à une en date de la présente séance.

---

Martin Beaulieu  
Maire

---

Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & sec.-trés.

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal  
équivalut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au  
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Beaulieu  
Maire